

PROCES VERBAL

Réunion du Conseil communautaire

Lundi 1er juin 2026 à 18H30

Salle des fêtes de Pagnoz

Présents

Pour avis technique

Présents	
Augerans - Elisabeth Michaud	Abs
Bans - Stéphanie Desarbres	P
Belmont - Daniel Rose	P
Chamblay - Philippe Brochet	P
Chamblay - Martine Kreuzer	P
Champagne-sur-Loue - Jean-Baptiste Voinot	P
Chatelay - Francis Chevalier	P
Chissey-sur-Loue - Elodie Pieuchot	P
Chissey-sur-Loue - Daniel Poctier	P
Cramans - Patricia Sermier	P
Cramans - Christian Maréchal	P
Ecleux - Etienne Rougeaux	P
Germigney - Stéphane Ramaux	P
Grange-de-Vaivre - Claude Masuyer	P
La Loye - Virginie Valot	P
La Loye - Patrice Ciglia	P
Montbarrey - Luc Baton	P
Mont-sous-Vaudrey - Paulette Giancatarino	P
Mont-sous-Vaudrey - Didier Mombobier	P
Mont-sous-Vaudrey - Charline Humblot	P
Mont-sous-Vaudrey - Nicolas Koehren	P
Mouchard - Michel Rochet	P
Mouchard - Daniel Ferniot	P
Mouchard - Christina Marchand	P
Mouchard - Jean-Marie Guillaumot	P
Ounans - Frédéric Bouton	P
Ounans - Corinne Millot	P
Pagnoz - Damien Barbe	P
Port Lesney - Bruno Della Santa	P
Port Lesney - Philippe Rouault	P
Santans - Christian Vuillet	P

Souvans – Eric Brugnot	P
Souvans – Françoise Villain	P
Vaudrey – Virginie Pate	P
Vaudrey – Laurent Schouwey	P
La Vieille Loye – Alain Bigueur	P
La Vieille Loye – Marina Jahier	P
Villeneuve-d’Aval – Eric Bencetti	P
Villers-Farlay – Ludovic Goguilly	P
Villers-Farlay – Winter Januel	P

Damien Barbe, Maire de Pagnoz, accueille les membres du Conseil communautaire au nom de la commune hôte et remercie l'ensemble des élus de leur présence, leur souhaitant une bonne séance de travail.

Etienne Rougeaux ouvre la séance.

1. Affaires générales

Conformément à l'usage, le Président propose de désigner le Maire de la commune accueillante comme secrétaire de séance.

Décision :

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Désigne Monsieur Damien Barbe, Maire de Pagnoz, secrétaire de séance ;
- Approuve le procès-verbal du précédent Conseil communautaire en date du 6 mai 2026 ;
- Prend acte de la délibération prise en Bureau du 27 avril 2026 : N°90/2026 – Convention avec la retraite sportive du Val d'Amour ;
- Prend acte qu'aucune délibération n'a été prise en Bureau du 11 mai 2026.

Christian Vuillet signale avoir reçu une convocation de l'ASCOMADE, alors qu'il n'est pas le représentant de la communauté de communes à cette instance. Le délégué désigné est Stéphane Ramaux. Une erreur de destinataire peut être liée à la représentation au SMDL est vraisemblablement à l'origine de cette confusion. Le point sera vérifié et confirmé par les services.

2. Règlement intérieur du Conseil communautaire

Etienne Rougeaux présente les évolutions proposées au règlement intérieur, document obligatoire devant être adopté dans les six mois suivant l'installation du Conseil communautaire (articles L. 2121-8 et L. 5211-1 du CGCT). Ce document définit les règles de fonctionnement interne non déjà fixées par la législation.

Principales dispositions rappelées :

Conseil communautaire : au moins une séance par trimestre ; convocation avec un minimum de 5 jours francs (pratique actuelle : 10 jours) ; quorum fixé à la majorité des membres en exercice ; un pouvoir maximum par conseiller ; séances publiques sauf vote contraire ; vote à main levée sauf scrutin secret demandé par un tiers des membres.

Bureau communautaire : instance délibérative dotée de pouvoirs délégués par le Conseil ; convocation par voie dématérialisée dans un délai de 3 jours courants ; compte rendu systématique au Conseil.

Conférence des maires : instance consultative composée de l'ensemble des maires ; réunie à l'initiative du Président (jusqu'à 4 fois par an à la demande d'un tiers des maires) ; aucun pouvoir n'est admis.

Évolutions proposées :

1. Visioconférence : les modalités de participation à distance sont formalisées pour le Conseil, le Bureau et les commissions.

2. Commissions permanentes : actualisation du nombre et des dénominations ; introduction d'une procédure d'exclusion après trois absences injustifiées non excusées.

3. Conseiller intéressé : interdiction de prendre part aux débats, au vote et à la préparation des dossiers en cas de conflit d'intérêts.

4. Questions des conseillers : instauration d'un régime de dépôt des questions (orales : préavis de 24 heures ; écrites : préavis de 2 jours ouvrés).

5. Commission MAPA : composition alignée sur celle de la CAO.

6. Enregistrement des débats : modalités formalisées.

7. CIAPH : création d'une Commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées dans les établissements recevant du public.

Jean-Baptiste Voinot demande si le délai de consultation des dossiers préparatoires peut être étendu.

Etienne Rougeaux précise que la convocation est adressée 10 jours à l'avance. Nous pouvons donc mettre à disposition les dossiers selon cette même temporalité.

Concernant le nombre maximal de membres par commission, initialement fixé à 24, le Président constate que certaines commissions suscitent un fort intérêt et propose de le porter à 30, tout en limitant à un représentant par commune et en ne retenant que les premiers choix en cas de sureffectif.

Winter Januel souligne que même avec 35 inscrits, il n'y aura pas 35 présents.

Philippe Rouault précise que chaque élu ne peut s'inscrire que dans les thématiques de son choix. L'assemblée accepte le relèvement à 30 membres par commission.

Alain Bigueur soulève la question du quorum en commission : l'obligation d'avoir la moitié des membres est un élément nouveau visant à lutter contre l'absentéisme.

Etienne Rougeaux confirme que la règle existait mais n'était pas appliquée.

Décision :

Le Conseil communautaire,

Vu l'article L. 5211-1 et suivants du CGCT et les articles L. 2121-8 et L. 5211-1 du CGCT,

Considérant la nécessité d'adapter le règlement intérieur aux évolutions législatives et aux besoins de fonctionnement,

Considérant la décision de porter le plafond des membres de chaque commission permanente à 30,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur modifié de la Communauté de Communes du Val d'Amour, qui entre en vigueur le lendemain de son approbation.

3. Commissions d'instruction du Conseil communautaire : désignation des membres

Etienne Rougeaux soumet à l'assemblée la liste des membres des commissions permanentes, établie sur la base des inscriptions recueillies jusqu'au 28 mai 2026 à 12h. Les conseillers avaient été informés lors d'une journée portes ouvertes le 18 mai 2026 au siège de la CCVA. Les premiers choix ont été retenus pour les commissions dont l'effectif dépassait 24 membres. Le Président est membre de droit de l'ensemble des commissions.

Compositions proposées :

- Commission Attractivité et promotion du territoire – 17 membres – Présidente : Virginie Pate
- Commission Enfance-jeunesse – 21 membres – Présidente : Virginie Valot
- Commission Ressources, RH et service aux communes – 21 membres – Président : Frédéric Bouton
- Commission Aménagement du territoire – 21 membres – Présidente : Stéphanie Desarbres
- Commission Mobilités – 16 membres – Président : Michel Rochet
- Commission Services à la population et vie sociale – 21 membres – Présidente : Paulette Giancatarino
- Commission Budget, finances, gestion patrimoniale – 20 membres – Co-présidents : Patricia Sermier et Frédéric Bouton
- Commission Tourisme et culture – 23 membres – Présidente : Marina Jahier
- Commission Ordures ménagères – 28 membres – Président : Luc Baton
- Commission Environnement et biodiversité – 26 membres – Président : Christian Vuillet

La liste des membres du conseil d'exploitation Eau et Assainissement est également arrêtée

Jean-Baptiste Voinot rappelle la disposition relative à l'exclusion après 3 absences injustifiées et insiste pour que les horaires des réunions soient adaptés aux disponibilités des élus exerçant une activité agricole.

Paulette Giancatarino confirme que cette information a été communiquée lors des portes ouvertes.

Stéphane Ramaux : confirme que les règles ont été clairement exposées aux candidats.

Christian Vuillet : s'interroge sur la possibilité d'ajouter des membres selon les dossiers traités.

Etienne Rougeaux précise que les commissions peuvent faire appel à des intervenants extérieurs et à des ressources spécifiques. L'obligation légale impose cependant d'arrêter les listes.

Christian Vuillet signale l'absence alléguée d'un représentant de Chissey-sur-Loue dans la commission environnement. Il est précisé qu'une conseillère municipale de Chissey-sur-Loue figure bien dans cette commission.

Décision :

Le Conseil communautaire,

Vu les articles L. 5211-1 et suivants du CGCT et le règlement intérieur adopté ce jour,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la composition des commissions permanentes de la Communauté de Communes du Val d'Amour telle que présentée.

4. Validation des membres de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Etienne Rougeaux rappelle que la CLECT est l'instance chargée de gérer les équilibres financiers liés aux transferts de compétences entre les communes et la Communauté de communes. Par délibération n°84/2026 du 8 avril 2026, sa composition a été fixée à 24 membres (un représentant par commune).

Liste des membres désignés par les communes :

- Augerans : Elisabeth Michaud (1ère Adjointe)
- Bans : Laurent Dodet (Conseiller municipal)
- Belmont : Justine Chipon (Conseillère municipale)
- Chamblay : Philippe Brochet (Maire)
- Champagne-sur-Loue : Jean-Baptiste Voinot (Maire)
- Chatelay : Daniel Gloriod (Maire)
- Chissey-sur-Loue : Dominique Dupont (Conseiller municipal)
- Cramans : Patricia Sermier (Maire)
- Ecleux : Etienne Rougeaux (Maire)
- Germigney : Stéphane Ramaux (Maire)
- Grange-de-Vaivre : Claude Masuyer (Maire)
- La Loye : Virginie Valot (Maire)
- Montbarrey : Luc Baton (Maire)
- Mont-sous-Vaudrey : Charline Humblot (1ère Adjointe)
- Mouchard : Michel Rochet (Maire)
- Ounans : Frédéric Bouton (Maire)
- Pagnoz : Damien Barbe (Maire)
- Port Lesney : Bruno Della Santa (Maire)
- Santans : Christian Vuillet (Maire)
- Souvans : Eric Brugnot (Maire)
- Vaudrey : Laurent Schouwey (1er Adjoint)
- La Vieille Loye : Alain Bigueur (Maire)
- Villeneuve-d'Aval : Eric Bencetti (Maire)
- Villers-Farlay : Winter Januel (1er Adjoint)

Une première réunion est prévue le lendemain soir ; la commission élira elle-même son président.

Décision :

Le Conseil communautaire,

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts et les délibérations des communes membres désignant leurs représentants,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de la composition de la Commission locale d'évaluation des charges transférées telle que soumise.

5. Droit à la formation des élus

Etienne Rougeaux présente le cadre légal du droit à la formation des élus intercommunaux, rappelant que l'ensemble des conseillers est éligible. Une formation est obligatoire au cours de la première année de mandat pour les élus ayant reçu une délégation au sein des communautés de communes de 3 500 habitants et plus.

Ce droit est encadré par l'article L. 2123-12 du CGCT, applicable aux conseillers par renvoi de l'article L. 5211-1, par la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite « Engagement et Proximité », et par la loi du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local.

Orientations prioritaires proposées :

- Professionnalisation sur les compétences techniques spécifiques à l'intercommunalité (transition écologique, finances locales, gouvernance territoriale) ;
- Accessibilité des formations aux élus des petites communes ;
- Développement de formations sur mesure adaptées aux besoins locaux.

Le budget de formation est juridiquement encadré : minimum 2 %, maximum 20 % du montant total des indemnités de fonction. Il est proposé d'ouvrir les crédits à hauteur de 2 %, soit 2 000 € pour 2026, révisable selon les besoins. Ce droit sera intégré dans la charte de gouvernance de la CCVA. Des formations sont proposées via l'AMJ, l'ENACT, le Centre de gestion et d'autres organismes agréés.

Philippe Brochet souligne que l'AMJ propose de nombreuses formations, notamment lors des universités d'été début juillet.

Etienne Rougeaux confirme et insiste sur la complexité croissante du monde dans lequel évoluent les élus : aspects budgétaires, lois de finances, transition écologique.

Décision :

Le Conseil communautaire,

Vu l'article L. 2123-12 et suivants du CGCT et la loi n° 2022-217 du 21 février 2022,

Considérant l'importance de renforcer les compétences des élus et la nécessité de délibérer dans les trois mois suivant l'installation du Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les orientations du droit à la formation des élus communautaires pour 2026, ouvre les crédits correspondants à hauteur de 2 000 € et autorise le Président à prendre toutes mesures d'exécution.

6. Rapport d'activité 2025

Etienne Rougeaux indique que la partie budgétaire sera présentée lors d'un prochain Conseil communautaire. Ce soir est consacré à la partie activité, présentée par thématique.

Moyens généraux

Patricia Sermier présente les chiffres clés : 2 829 mandats émis, 8 900 factures émises (dont factures ordures ménagères), 13 M€ de dépenses réelles, 14,10 M€ de recettes réelles. Charges de personnel : 4 510 512 €. Effectifs : 130 à 137 agents permanents, 828 actes RH, 1 977 bulletins de paie. De nouveaux agents mutualisés ont été recrutés en 2025 ; une présentation détaillée sera faite lors du prochain Conseil communautaire à l'occasion du vote du budget.

Communication

Publication d'un bulletin hors-série sur l'intercommunalité, réalisé en collaboration avec Intercommunalités de France. 89 newsletters envoyées (taux d'ouverture moyen de 50 %). Présence renforcée sur les réseaux sociaux : 2 200 abonnés Facebook, 908 Instagram, 613 LinkedIn.

Eau et assainissement

Stéphane Ramaux : 953 000 m³ d'eau traités en station d'épuration ; 708 000 m³ prélevés sur les captages (taux de rendement moyen 70,22 %). 298 fuites réparées. 5 000 ml de réseaux curés. Travaux 2025 : mise en séparatif à Villers-Farlay (entreprise Guinot, 145 000 €, achevée) et à Mouchard (90 %). Le contrat DSP eau et assainissement avec Suez, renouvelé il y a 2 ans pour 10 ans, fait l'objet de discussions pour améliorer le taux de rendement réseau, des pénalités ayant été converties en investissements. Le schéma directeur d'eau potable confié à Territoire Ingénierie a pris du retard.

Philippe Brochet s'interroge sur la date de renouvellement de l'affermage et les objectifs de rendement.

Stéphane Ramaux : précise que 8 années de DSP restent à courir, et que l'objectif est de contraindre Suez à atteindre les seuils contractuels, avec des pénalités converties en équipements cette année.

Ordures ménagères

Patricia Sermier : 4 040 factures émises, 5 154 logements et 55 chambres meublées suivis. 790 000 € de redevances facturées. Taux d'impayés : 6 % (71 529 € en cours de recouvrement). Total des impayés cumulés depuis 2013 : 6 016 €. 815 contacts pour réclamations. Mise en place d'un nouveau logiciel de gestion des réclamations.

Biodiversité et environnement

Elen Ledet : clôture le 30 juin 2025 de la démarche Atlas de la biodiversité intercommunale (inventaires naturalistes, animations nature 2023-2025, livret et poster distribués dans les écoles et centres de loisirs, trois Caravanes de la biodiversité itinérantes). En parallèle, élaboration d'une stratégie biodiversité déclinée dans l'ensemble des compétences de la CCVA. Poursuite du partenariat avec la Fredon pour la lutte contre l'ambroisie.

Syndicat mixte de la Loue – Basse vallée

Christian Vuillet : principaux chantiers : entretien du réseau des lieux de baignade ; restauration des milieux aquatiques sur les affluents de la basse Loue (études achevées, travaux à venir) ; suivi écologique et hydrogéologique de la zone pilote ; cartographie thermique ; travaux de restauration sur la Tanche avec l'ONF ; étude sur la trame turquoise ; actions de sensibilisation dans 4 classes. Les travaux de restauration sur la zone pilote représentent environ 5 M€. Il évoque la nécessité d'une maîtrise foncière complète (66 ha ciblés entre le pont de Belmont et le pont de Parcey) et la possibilité d'une déclaration d'utilité publique pour les parcelles privées restantes.

Etienne Rougeaux : propose d'inscrire un point spécifique lors d'un prochain Conseil communautaire.

Patrice Ciglia demande où en sont les travaux. Il est confirmé qu'ils vont suivre les études.

Patrimoine communautaire

Frédéric Bouton : principal chantier 2025 : réhabilitation du presbytère d'Ounans en Maison des services (achevée juillet 2025, inauguration octobre 2025). Coût total : 1 800 000 €, dont 70 % subventionnés (reste à charge CCVA : 450 000 €).

Logement et rénovation énergétique

Elen Ledet : solde du paiement des aides aux particuliers dans le cadre de l'OPAH 2018-2022 (3 projets). Réorganisation de l'Espace Conseil France Rénov' désormais piloté par le Département, avec permanences à la Maison France Services à Ounans. 71 ménages accompagnés.

Espace France Services

Paulette Giancatarino : 5 141 personnes accueillies en 2025 (environ 22 par jour, hausse de 15 %). 84 permanences de partenaires pour 171 personnes reçues. Actions marquantes : Marche rose (110 marcheurs), voyage seniors (80 participants), sortie marché de Noël à Colmar, forum emploi et formation. Conseiller numérique : 720 personnes accompagnées, 79 ateliers collectifs (579 bénéficiaires). Prix lors du Challenge de mobilité 2025 ; événement reconduit du 14 au 20 septembre 2026.

Etienne Rougeaux : insiste sur l'importance de la fréquentation de la Maison France Services, qui constitue un transfert de charge de l'État vers les collectivités et un vrai choix stratégique.

Tourisme

Marina Jahier : Explor Games® : 639 joueurs. Ouverture de l'Office de tourisme intercommunal du Val d'Amour. 1 082 personnes accueillies sur les points d'accueil touristiques. Refonte du guide de destination, création de 2 nouvelles brochures (escogriffes et patrimoine). Lancement d'une étude d'opportunité sur le devenir du site des Baraques du 14. Création d'un Collectif patrimoine.

Petite enfance

Virginie Valot : accueil de 21 enfants en accueil régulier. LAEP : 402 familles et 65 enfants différents accueillis (mercredi matin à Aumont). Relais Petite Enfance : 17 séances Bébés Lecteurs (38 enfants), 508 assistantes maternelles actives, 30 familles bénéficiaires du RPE.

Accueil de loisirs et secteur jeunes

Virginie Valot : 8 sites périscolaires : 300 enfants en moyenne par jour (50 % des élèves du 1er degré). Mercredi : 20 enfants en moyenne. Thématique 2025 : « Val d'Amour en 2050 ». Extrascolaire : 40 enfants en moyenne. Secteur jeunes : animations sur la pause méridienne au collège de Mont-sous-Vaudrey ; soirées mensuelles ; séjour en Espagne organisé par 12 collégiens mobilisés tout au long de l'année. Un nouveau groupe prépare un séjour à Palavas-les-Flots.

Eric Bencetti s'interroge sur les liens avec Salins-les-Bains.

Stéphanie Desarbres : précise que le secteur jeunes de Salins intervient mais avec des liens dans le Val d'Amour.

Dominique Morel : précise que le séjour en Espagne a été entièrement organisé par les jeunes.

Martine Kreuzer : **souhaite davantage d'appels vers Salins concernant les stages et activités de Mont-sous-Vaudrey.**

Etienne Rougeaux : confirme que la CCVA n'a pas la main sur la carte scolaire et que l'objectif n'est pas de déséquilibrer l'offre.

Culture

Amélie Jaquet : médiathèques : 1 042 inscrits, 12 850 visiteurs, 45 200 documents empruntés, plus de 100 animations tout public, environ 150 animations annuelles. Cinéma itinérant : 25 séances dont 2 en plein air et 2 scolaires. Musique : Les Nuits Rebelles à Écleux, concerts de musique classique avec l'Orchestre Français des Jeunes, chorale intergénérationnelle à Chamblay. Festival des Semeurs du Val d'Amour en juin à Mont-sous-Vaudrey. 19 spectacles et événements sur l'année.

Économie et emploi

Virginie Pate : 409 entreprises accompagnées. 4 événements de networking. Aide immobilière : 4 500 € accordés. Village d'entreprises : 11 locataires, 1 317 demi-journées louées, taux d'occupation élevé. Forum des métiers au collège de Mont-sous-Vaudrey. Zone d'activité de Bel Air : travaux achevés au printemps

2025, début de commercialisation. Transition énergétique : missions CEP sur le patrimoine de la CCVA, lancement d'un marché de solarisation mutualisé.

Damien Barbe : s'interroge sur l'avancement de la commercialisation de Bel Air.

Virginie Pate : précise que la commercialisation vient de démarrer, que des demandes ont été examinées en commission, que la conjoncture est difficile et que les résultats seront présentés régulièrement. Elle évoque la difficulté structurelle en BFC de disposer de petits terrains de zone d'activité morcelés.

Urbanisme

Etienne Rougeaux : 8 405 dossiers déposés en 2025 : 520 CUA, 388 déclarations préalables, 34 permis de construire hors maison individuelle, 59 permis de construire maisons individuelles, 3 permis de démolir. 53 rendez-vous avec les communes. Liaison établie entre le logiciel d'urbanisme et la plateforme ACTES pour le contrôle de légalité. PLUi : lancement de la révision, choix du bureau d'études, étude foncière avec le CEREMA. Il rappelle que le maire reste la personne en charge de l'urbanisme, la CCVA étant uniquement le service instructeur.

Échanges sur la qualité de la Loue et les cyanobactéries :

Jean-Baptiste Voinot : rappelle l'absence de communication sur les résultats d'analyse de baignade depuis plusieurs années et regrette l'absence de réflexion collective sur le volet qualitatif depuis la fin du contrat de rivière.

Etienne Rougeaux : explique que la décision de supprimer les profils de baignade résulte du principe de précaution, après constat de la présence durable de cyanobactéries benthiques. Les analyses continuent et leurs résultats sont disponibles.

Luc Baton : observe que des baignades ont lieu sur Belmont, Ounans et Montbarrey.

Christian Vuillet : souligne que le problème principal est la quantité d'eau.

Patrice Ciglia : note que les études ont été réalisées mais que la suite s'est heurtée à des difficultés financières.

Ludovic GogUILly : alerte sur l'impact possible sur la filière touristique.

Etienne Rougeaux : propose d'inscrire un point spécifique lors d'un prochain Conseil communautaire.

Décision :

Le Conseil communautaire,

Vu l'article L. 5211-39 du CGCT,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le rapport d'activité 2025 de la Communauté de Communes du Val d'Amour.

7. Élection de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et de la Commission Marchés à Procédure Adaptée (MAPA)

Etienne Rougeaux : indique qu'un membre initialement nommé à la CAO par délibération n°99/2026 du 6 mai 2026 ne répondait pas aux conditions d'éligibilité (qualité de conseiller communautaire), ce qui a conduit la sous-préfecture à invalider cette nomination pour la commune de Mont-sous-Vaudrey. Didier Mombobier est candidat à ce siège. La régularisation définitive interviendra lors du prochain Conseil communautaire.

Décision :

Le Conseil communautaire,

Vu le Code des marchés publics et l'article L. 5211-1 du CGCT,

Considérant l'invalidation par la sous-préfecture de la nomination d'un membre non éligible à la CAO,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de la nécessité de procéder à une nouvelle désignation et décide que la nomination définitive de Didier Mombobier à la CAO et à la commission MAPA interviendra lors du prochain Conseil communautaire.

8. Création d'un groupement de commandes pour un schéma directeur d'assainissement et d'eau pluviale

Stéphane Ramaux : présente ce rapport. La réglementation impose de produire un schéma directeur d'assainissement tous les 10 ans. Les anciens schémas hérités des syndicats précédents sont obsolètes. Il est proposé de lancer un nouveau schéma couvrant les 20 communes en assainissement collectif (Champagne-sur-Loue, Villeneuve-d'Aval, Grange-de-Vaivre et Souvans étant en assainissement individuel).

Ce schéma comprendra : état des lieux et recueil de données, géolocalisation XYZ des réseaux, campagne de mesures de débits (temps sec et pluie), diagnostic des réseaux par inspection caméra, révision du zonage d'assainissement collectif (enquête publique obligatoire) et programme de travaux hiérarchisé avec projection tarifaire.

Plusieurs communes souhaitant également engager un schéma directeur des eaux pluviales (notamment Mont-sous-Vaudrey), il est proposé de créer un groupement de commandes permettant de confier la mission à un prestataire unique. Ce dispositif rationalise la procédure, mutualise les coûts et accroît le nombre d'offres. En 2032, la réglementation imposera une cartographie des réseaux avec une précision de 40 cm. Le dossier bénéficiera d'une aide à 70 % de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse.

La CCVA assurera la mission de coordinateur. La CAO de la CCVA est proposée pour l'attribution du marché, qui dépassera probablement le seuil MAPA de 215 000 €. Chaque commune intéressée devra prendre une délibération similaire avant le 1er juillet 2026.

Philippe Rouault : s'interroge sur l'articulation avec les réseaux gérés par Suez.

Stéphane Ramaux précise que les problèmes de localisation de réseaux existent déjà et que les travaux issus du schéma seront réalisés par des entreprises privées, Suez n'assurant que l'exploitation.

Patrice Ciglia demande si Suez a l'obligation de mise à jour des plans.

Stéphane Ramaux confirme cette obligation dès lors que les informations lui sont transmises.

Décision :

Le Conseil communautaire,

Vu l'article L. 2113-6 du Code de la commande publique, l'obligation réglementaire d'un schéma directeur tous les 10 ans, l'aide de 70 % de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse et l'intérêt de mutualiser la procédure,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide la création d'un groupement de commandes pour le schéma directeur d'assainissement et, pour les communes adhérentes, des eaux pluviales ;
- Décide d'adhérer à ce groupement de commandes ;
- Désigne la CCVA comme coordinateur du groupement, chargée d'élaborer le dossier, d'attribuer et de notifier le marché ;
- Décide que la Commission d'appel d'offres du groupement sera celle de la CCVA ;

- Autorise le Président à signer la convention du groupement de commandes et toutes pièces afférentes.

9. Mise en place des stages d'été et des séjours de vacances 2026

Virginie Valot : présente les tarifs des stages thématiques et séjours de vacances pour l'été 2026, préalablement examinés en Bureau.

Stages de juillet :

- Stage poterie (ancienne école de Santans, animé par Nathalie Cour) – 7, 8 et 10 juillet 2026 – 8 enfants maximum, 3-6 ans – Tarif : 60 €
- Stages équestres au centre équestre d'Ecleux – 15, 16 et 17 juillet 2026 – Groupe 6-8 ans (matin) et 9-11 ans (après-midi) – 6 enfants par groupe – Tarif : 50 €

Séjour de vacances enfants :

Du 27 au 31 juillet 2026 au camping de la Plaine Tonique à Malafretaz (Ain) – enfants de 8 à 11 ans – Activités nautiques, visite du Parc des Oiseaux à Villars-les-Dombes, vie collective. Tarif modulé selon le quotient familial CAF : de 140 € ($QF \leq 450$ €) à 280 € ($QF \geq 2\,500$ €).

Séjour jeunes (secteur jeunes) :

Du 18 au 25 juillet 2026 à Palavas-les-Flots – 12 collégiens organisateurs de leur séjour (démarche d'éducation à l'autonomie). Activités : plage, canyoning, balade à cheval. Tarif modulé selon le quotient familial CAF : de 200 € ($QF \leq 450$ €) à 390 € ($QF \geq 2\,500$ €).

En cas de demandes excédant les capacités, les inscriptions seront retenues par ordre d'arrivée.

Virginie Valot : demande si les tarifs varient selon le quotient familial. Ludovic Goguilly :
Confirme une participation modulée.

Virginie Valot : demande si le groupe de Palavas est le même qu'en Espagne. Martine Kreuzer :
Précise que ce sont d'autres enfants.

Décision :

Le Conseil communautaire,

Vu les compétences de la CCVA en matière d'enfance, jeunesse et activités périscolaires,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les tarifs des stages et séjours d'été 2026 tels que présentés.

10. Renouvellement de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

Frédéric Bouton : présente ce rapport. La CIID est compétente pour statuer sur la CFE et la TASCOM. Sa composition doit être renouvelée. Elle comprend le Président comme président, 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants. Elle se réunit au minimum une fois par an. Lors de sa dernière intervention, elle a fixé le coefficient de localisation des surfaces commerciales à 1,1 % (fourchette légale : 0,9 à 1,2 %).

Décision :

Le Conseil communautaire,

*Vu l'article 1650 A du Code général des impôts et les désignations transmises par les communes membres,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la composition de la Commission intercommunale des impôts directs
telle que soumise, pour transmission au directeur départemental des finances publiques.*

11. Composition du Comité Social Territorial (CST)

Frédéric Bouton : rapporte ce point. La CCVA, employant plus de 50 agents (126 agents au 1er janvier 2026), est soumise à l'obligation légale de disposer d'un CST. Le mandat en cours arrive à échéance fin 2026 ; un renouvellement par voie électorale aura lieu en décembre 2026. En concertation avec le représentant du personnel Mickaël Jeannin (consulté le 11 mai 2026), il est proposé de fixer à 5 le nombre de représentants du personnel.

Etienne Rougeaux : souligne la qualité du dialogue social du mandat précédent et exprime le souhait de le poursuivre dans le même esprit.

Patrice Ciglia : s'interroge sur le nombre d'ETP.

Frédéric Bouton : confirme environ 100 ETP pour 126 agents.

Décision :

Le Conseil communautaire,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, considérant les effectifs de la CCVA et l'accord avec le représentant du personnel,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe à 5 le nombre de représentants du personnel au sein du Comité social territorial qui sera renouvelé en décembre 2026.

12. Séjour « Séniors en vacances » 2026

Paulette Giancatarino : présente ce rapport. Dans le cadre de l'axe 3 « Santé et bien vieillir » de l'Espace de Vie Sociale, la CCVA organise chaque année un séjour pour les seniors, visant à favoriser le bien-être, le lien social, la lutte contre l'isolement et l'accès aux vacances.

Le séjour 2026 se déroulera du 26 juin au 4 juillet 2026 dans le Var (Côte d'Azur) : visite d'une parfumerie, promenade en bateau, excursion à Vintimille. Tarif : 689 € par participant (transports, hébergement, activités et encadrement compris). Les personnes aux revenus modestes pourront mobiliser des chèques-vacances.

Décision :

Le Conseil communautaire,

Vu les compétences de la CCVA en matière d'espace de vie sociale,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les conditions financières du séjour « Séniors en vacances » 2026 au tarif de 689 € par participant.

13. Fixation des tarifs des actions de l'Espace de Vie Sociale (EVS)

Paulette Giancatarino : présente les tarifs dans le cadre de l'axe 1 : favoriser le lien social et les rencontres entre habitants.

Ateliers d'arts plastiques – Cycle de découverte artistique (printemps 2026) :

Atelier animé par Isabelle Grandvaux (artiste diplômée des Beaux-Arts, association Atelier Isatis de Poligny) sur 6 séances auprès de 12 participants seniors, autour des techniques picturales de Van Gogh et Millet. Le cycle se conclut par une peinture sur toile et un vernissage fin juin 2026. Tarif : 25 € par participant pour l'ensemble du cycle.

Sortie conviviale – Croisière sur le Doubs (6 mai 2026, déjà réalisée) :

Croisière-repas sur le Doubs en direction du Saut du Doubs avec escale découverte. Tarif : 70 € par participant.

Décision :

Le Conseil communautaire,

Vu les objectifs de l'Espace de Vie Sociale portés par la CCVA,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les tarifs des actions de l'EVS : 25 € pour le cycle d'ateliers d'arts plastiques (6 séances) et 70 € pour la sortie croisière sur le Doubs.

14. Désignation des membres du Conseil d'exploitation de l'Office de tourisme intercommunal

Marina Jahier : présente ce rapport. Conformément aux statuts de l'Office de tourisme intercommunal du Val d'Amour, il convient de désigner les 15 membres du Conseil d'exploitation pour la durée du mandat communautaire.

Représentants élus de la Communauté de communes (9 membres) :

- Marina Jahier (La Vieille Loye)
- Bruno Della Santa (Port Lesney)
- Alain Bigueur (La Vieille Loye)
- Michel Rochet (Mouchard)
- Christian Maréchal (Cramans)
- Claude Masuyer (Grange-de-Vaivre)
- Frédéric Bouton (Ounans)
- Paulette Giancattarino (Mont-sous-Vaudrey)
- Elodie Pieuchot (Chissey-sur-Loue)

Représentants des socio-professionnels du tourisme (6 membres) :

- Fernando Rucco, hébergeur, gérant de 2 campings sur le territoire
- Denise Dole, hébergeur, propriétaire d'un gîte à Mouchard
- Alix Pouillard, prestataire d'activité nautique à Ounans
- Ludovic Goguilly, propriétaire de gîtes de groupes à Villers-Farlay
- Jean-Philippe Macchioni, représentant de l'association de conservation du patrimoine de Chatelay, Germigney et Chissey-sur-Loue
- Elisabeth Alixant, présidente de l'association « Les Amis de Vaulgrenant »
- Christian Marchal, représentant de l'association « Les Villages de la Forêt de Chaux »

Décision :

Le Conseil communautaire,

*Vu le Code du tourisme et les statuts de l'Office de tourisme intercommunal du Val d'Amour,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne les membres du Conseil d'exploitation de l'Office de tourisme intercommunal du Val d'Amour tels que présentés, pour la durée du mandat communautaire.*

15. Questions diverses et informations

Réunion ambroisie – 24 juin 2026

Etienne Rougeaux invite les référents ambroisie des communes, les maires des communes n'ayant pas encore nommé de référent, et les agents techniques municipaux à une réunion le 24 juin 2026 au matin dans les locaux de la CCVA. Il est souhaité que les agents techniques soient libérés par leur maire pour cette matinée.

Inauguration de la Maison spatiale – 5 juin 2026 à Champagne-sur-Loue

Etienne Rougeaux invite l'ensemble des élus à l'inauguration de la Maison spatiale le vendredi 5 juin 2026 à 18h00 à Champagne-sur-Loue.

Festival des Semeurs du Val d'Amour

Le festival se tiendra les 12 et 13 juin 2026 à Champagne-sur-Loue.

Communes forestières – Nouvelle modalité de facturation du bois

Nicolas Koehren informe les élus que les modalités de facturation du bois vont changer en juillet 2026. Chaque commune disposant d'une forêt devra prendre une délibération avant mi-juillet 2026, optant soit pour une facturation directe au marchand de bois, soit pour un passage par l'ONF. Un courrier d'information sera adressé aux communes via la CCVA.

Eric Brugnot s'interroge sur les conséquences d'un refus d'adhésion.

Nicolas Koehren renvoie à un échange avec l'agent ONF.

Semaine de la petite enfance

Virginie Valot revient positivement sur la semaine de la petite enfance organisée la semaine précédente : parents et enfants satisfaits, belle soirée. Elle remercie les agents et partenaires ayant contribué à la réussite de l'événement.

Forêt de Chaux

Alain Bigueur rappelle l'importance du dossier de la Forêt de Chaux. La CCVA est signataire d'une convention avec l'ONF et les deux autres intercommunalités du territoire (Jura Nord et Agglo de Dole) concernant l'entretien des routes forestières et l'accueil du public. Il souhaite avancer sur les points identifiés dans la convention d'accueil.

Etienne Rougeaux confirme que le dossier est suivi, qu'il sera rappelé régulièrement à l'ordre du jour et que des discussions sont en cours avec le Conseil Départemental sur l'avenir du groupe scolaire desservant le secteur. Il rappelle que la CCVA ne perçoit pas les produits des ventes de bois ou des lots de chasse de la forêt domaniale.

16. Clôture de la séance

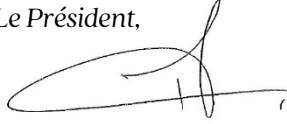
Etienne Rougeaux constate qu'il n'y a plus d'autre point à aborder et lève la séance à 20h45. Il remercie l'ensemble des participants et laisse la parole à Damien Barbe, secrétaire de séance, qui invite les participants à rejoindre la réception préparée par l'équipe municipale de Pagnoz.

Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Barbe', with a long horizontal stroke extending to the left.

Damien Barbe

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Rougeaux', with a large loop and a horizontal stroke.

Etienne Rougeaux